

211C1766
FR0010158642-OP031-AS14-RO16

27 septembre 2011

Mise en œuvre du retrait obligatoire visant les actions de la société.

AES CHEMUNEX

(Euronext Paris)

Le 23 septembre 2011, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'à l'issue de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions AES CHEMUNEX au prix unitaire de 0,55 €, la société anonyme bioMérieux¹ détient, à titre direct et indirect, par l'intermédiaire de la société Skiva² qu'elle contrôle, 428 255 569 actions AES CHEMUNEX représentant autant de droits de vote, soit 99,71% du capital et des droits de vote de cette société³ (cf. D&I 211C1750 du 23 septembre 2011).

Par courrier du 27 septembre 2011, Bryan, Garnier & Co., agissant pour le compte de la société bioMérieux, a informé l'Autorité des marchés financiers de la décision de celle-ci de procéder, conformément à son intention exprimée lors de l'offre publique d'achat simplifiée susvisée, à la mise en œuvre d'un retrait obligatoire portant sur les actions AES CHEMUNEX non détenues par elle, à titre direct et indirect, au prix de 0,55 € par action AES CHEMUNEX, sur le fondement des articles L. 433-4 III du code monétaire et financier et 237-16 I 2° du règlement général.

Les conditions posées aux articles L. 433-4 III du code monétaire et financier et 237-14 à 237-16 du règlement général sont remplies :

- les 1 261 139 actions AES CHEMUNEX non présentées par les actionnaires minoritaires à l'offre publique d'achat simplifiée clôturée le 22 septembre 2011 représentent 0,29% du capital et des droits de vote de cette société ;
- lors de l'examen de la conformité du projet d'offre publique d'achat simplifiée, l'Autorité des marchés financiers a disposé du rapport d'évaluation de la banque présentatrice et du rapport de l'expert indépendant qui concluait à l'équité du prix offert dans la perspective d'un retrait obligatoire (cf. D&I 211C1645 du 6 septembre 2011) ;
- le retrait obligatoire est libellé aux mêmes conditions financières que l'offre publique d'achat simplifiée, soit 0,55 € par action AES CHEMUNEX.

Par conséquent, le retrait obligatoire interviendra le **29 septembre 2011** au prix de **0,55 €** par action et portera sur 1 261 139 actions AES CHEMUNEX, représentant 0,29% du capital et des droits de vote de cette société.

Nyse Euronext Paris publiera le calendrier détaillé de la mise en œuvre du retrait obligatoire et la date de radiation des actions AES CHEMUNEX d'Euronext Paris.

¹ Contrôlée par l'Institut Mérieux, lui-même contrôlé par la société par actions simplifiée Compagnie Mérieux Alliance, laquelle est contrôlée par le groupe familial Mérieux.

² La société Skiva détient l'intégralité du capital de la société AES Laboratoire Groupe, laquelle détient 427 396 219 actions AES CHEMUNEX représentant 99,51% du capital et des droits de vote de cette société.

³ Sur la base d'un capital composé de 429 516 708 actions représentant autant de droits de vote.